

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Personnel communal	Réduction temps de travail adjoint technique à l'école	
		SMDE	Rapport sur le prix et la qualité du service public SMDE	
		USTOM	Rapport sur le prix et la qualité du service public USTOM	
		Enquête publique	Rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique chemin rural de Bonnet	
		Enquête publique	Enquête publique sur la protection de l'environnement autorisation d'exploiter une carrière à St Antoine de Breuilh	
		Salle des fêtes	Marché public maîtrise œuvre aménagement salle de fêtes	

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 Septembre 2017.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Hélène DENOST, Florentine POUCHIN, Francis CARNET GUILLOT

Absents excusés : Alain BATAc, Sophie BUYTAERT, Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL,

Absent non excusé : Néant

Procurations : Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Alain BATAc à Josette LAGORCE
Franck POURTAL à Aurélie COMBESCOT
Jean-Luc FAVRETTO à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Hélène DENOST

Le compte rendu du conseil du 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité

Le compte rendu du conseil du 27 juillet 2017 est adopté à l'unanimité

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibérations

- **Réduction du temps de travail de l'adjoint technique à l'école**

- Rapport sur le prix et la qualité du service public SMDE
- Rapport sur le prix et la qualité du service public USTOM
- Rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête public chemin rural de Bonnet
- Enquête publique installation pour la protection de l'environnement autorisation d'exploiter une carrière à St Antoine de Breuilh
- Marché public maîtrise d'œuvre aménagement salle des fêtes

Informations sur les dossiers en cours

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE A L'ECOLE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame VACHER Aline, Adjoint technique à l'école, a demandé une réduction de son temps de travail suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et au passage de la semaine à 4 jours d'école.

Cette décision s'appliquerait dès la rentrée scolaire, soit au 01 septembre 2017 avec un effet rétroactif. Son temps de travail passerait ainsi de 35 h 00 à 31 h 34 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette réduction de temps de travail avec un effet rétroactif.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2016 (SMDE)

Délibération

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 06 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'USTOM POUR L'EXERCICE 2016

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D 2224- à D 2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2016.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

-adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CHEMIN RURAL DE BONNET

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2017, il a été demandé l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Bonnet » et la création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « Jourget » sur la Commune de Montcaret

Une enquête publique préalable à cette aliénation et à cette création a été effectuée du 15 mai 2017 au 30 mai 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur M. RODRIGUEZ Jacques

Décide à l'unanimité :

-l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Bonnet »

-la création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « Jourget »

-les frais afférents à cette enquête seront à la charge du demandeur : Monsieur Claude REICHERT

-donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces à intervenir dans ce dossier.

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE AU PROFIT DE LA SA CARRIERES DE THIVIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ST ANTOINE DE BREUILH

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie est destinataire d'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire au profit de la SA CARRIERE DE THIVIERS sur le territoire de la Commune de St Antoine de Breuilh aux lieux-dits « Lagarde » et « le Champ de Mars »

Cette enquête se déroulera du 11 septembre au 13 octobre 2017

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour, 4 abstentions (Mrs RABOISSON, BAGGIO, CARNET GUILLOT et Mme POUCHIN) et 0 voix Contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

MARCHE PUBLIC MAITRISE ŒUVRE TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Dans le cadre des travaux d'aménagement à la salle des fêtes, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'architecte M. MARTY le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et l'acte d'engagement (AE).

Ces documents seront transmis à la commission des bâtiments pour étude.

Compte tenu de ces éléments le conseil municipal décide d'attendre le rapport de la commission et reporte sa décision à une prochaine réunion.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Terrains SNCF : le Maire a envoyé un courrier à la SNCF pour acquérir d'une part la parcelle AV n° située à côté de l'aire de pique-nique utile pour l'aménagement du city stade, et d'autre part le terrain de pétanque que la Commune loue à la SNCF

Parallèlement un courrier a été aussi envoyé aux services des domaines pour procéder à l'estimation de ces deux terrains.

En ce qui concerne le city stade Monsieur BAGGIO signale qu'il a contacté GRT GAZ qui n'a pas jugé défavorablement le projet.

Terrains M. CHADEIX : Le Maire a rencontré M. CHADEIX concernant l'acquisition de son terrain cadastré section n° pour l'aménagement de la nouvelle voirie. Suite à la proposition de prix faite par M. CHADEIX, un courrier a été envoyé aux services des domaines pour une estimation.

Cave coopérative : Le Maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier à la SCI de la Cave pour informer M. HERICE du danger que représente à nouveau la cave coopérative.

Mme DENOST rappelle les faits et demande qu'une copie du rapport de l'expert lui soit transmise.

M. BAGGIO signale qu'il a fait intervenir une entreprise de travaux public pour établir un devis de démolition.

Club house au stade de football : Le Maire a recontacté M. FONVIELLE pour connaître l'évolution du dossier de mise aux normes de ce bâtiment. Monsieur FONVIELLE doit le rappeler dès son retour de vacances.

Poteaux terrain de football : Le Maire signale que les travaux d'éclairage du stade sont en cours d'achèvement. Un poteau supportant les spots est tombé. Monsieur RABOISSON Jean-Luc doit réaliser les tranchées pour passer les câbles électriques et M. CARLET les branchements.

Assainissement collectif 5°tranche : Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Commune a statué sur les demandes de subventions pour les travaux de la 5° tranche de l'assainissement collectif.

Affaire KOHLER : Le Maire et M. BAGGIO ont rencontré le Notaire de M. KOHLER pour que ce dossier soit classé rapidement. Il est prévu que les parties signent les transactions courant novembre.

Convention de passage Monuments Nationaux : Mme ROHOF demande si la convention avec les Monuments Nationaux concernant la fermeture de la voie passant devant l'Eglise a été passée. Le Maire répond que le dossier est en cours.

Travaux aménagement abords de la Mairie : Monsieur le Maire demande à M. RABOISSON de lui fournir le nom de l'entreprise qui a réalisé les travaux de revêtement extérieur du sol au stade afin de demander à cette entreprise un devis pour les travaux d'aménagement extérieurs des abords de la Mairie.

Il rappelle que l'entreprise FAVRETTO doit faire parvenir une étude cotée pour ces travaux.

Mur de l'école : Deux devis ont été demandés à des entreprises de Montcaret.

La commission des bâtiments examinera ces devis et fera son rapport au prochain conseil municipal.

Dégâts des eaux : Suite aux dégâts des eaux au restaurant scolaire et à la bibliothèque, l'assurance de la Commune a procédé au remboursement de la facture.

Kubota : Le Maire informe le conseil qu'il a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise KUBOTA concernant le déflecteur non livré avec le tracteur tondeuse.

Vidéo projecteur : Le Maire présente le devis d'un ordinateur portable à relier au vidéo projecteur installé dans la classe des CP. Le conseil ne juge pas nécessaire cet achat et propose que l'institutrice utilise l'ordinateur portable de la Mairie.

Contrats aidés : Suite à la suppression par le gouvernement des contrats aidés, le Maire informe le conseil qu'il conviendra d'embaucher Mme ARDEVEN au 1^{er} octobre si aucune autre solution n'est apportée d'ici cette date.

USTOM : Mme LAGORCE fait le compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle il a été évoqué la suppression des contrats aidés et la possibilité d'embaucher du personnel pour pallier à cette suppression, ce qui représentera une augmentation de 3 % de la redevance incitative.

Cimetière : Mme COMBESCOT fait remarquer qu'il conviendrait de nettoyer le Christ pour la Toussaint, de mettre en place un affichage à la porte de l'Eglise ce qui éviterait de coller sur la porte les affiches.

Mme POUCHIN demande la possibilité de mettre la clé de l'affichage de la salle des fêtes dans la boîte à clés des associations.

Bulletin municipal : Mme POUCHIN informe le conseil que la commission communication est à la recherche de volontaires pour renforcer l'équipe de rédaction du bulletin municipal qui rencontre des difficultés suite au départ de deux membres et du manque de disponibilité des autres membres actuels de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO	absent	Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL	absent	Sophie BUYTAERT	abstente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	